



## Réunion du CA – mardi 8 février 2022

Présents : Didier, Armelle, Isabelle D., Isabelle I., Sophie, Mélanie, Étienne, Laure B. et Laure D.

### Sommaire

Adhésions.....	1
Groupes de travail.....	2
Assemblée générale annuelle.....	2
L'ACLF outre-frontière .....	2

#### ☛ l'heure de renouveler l'adhésion a sonné!

À ce jour, 29 confirmés et 26 débutants l'ont fait... À vos chèquiers, à vos virements! Pour rappel, les membres « pleins » paient 40 euros, les membres « débutants » versent 25 euros. Les adhérents qui ont acquis 3 années d'expérience basculent en membres pleins à condition de justifier qu'ils sont bien en exercice. N'hésitez pas à nous interroger si vous avez un doute sur le montant que vous devez payer.

Vous trouverez le RIB en pièce jointe. Si vous souhaitez payer par chèque, adressez-le à ACLF, Étienne Diemert, 10, rue Crespin-du-Gast, 75011 Paris

Il faudra être à jour de votre cotisation pour voter lors de l'AG le 26 mars 2022

### Adhésions

#### Adhérents confirmés et débutants

Pour trancher sur les questions récurrentes au CA depuis de long mois, et comme annoncé dans le précédent compte rendu, nous avons voté, en ayant à l'esprit que l'ACLF n'est pas un bureau de placement ou un prestataire de services, mais bien une association de défense du métier, que ses membres ont certes accès à des informations, mais, surtout, forment un collectif professionnel. Le CA a opté pour que les membres débutants :

— attestent d'un statut professionnel de correcteur au moment de la demande d'adhésion (un bulletin de salaire, un numéro de Siret pour les indépendants par exemple), et plus seulement d'une attestation de formation.

— qu'ils soient référencés dans l'annuaire (en construction) une fois qu'ils seront membres confirmés.

La prochaine assemblée générale de l'ACLF se prononcera sur ces propositions.

—

#### Rappel

Dès qu'un membre débutant justifie de trois ans d'activité, il bascule en adhésion « membre plein ». (La trésorière peut le lui demander des justificatifs.)

### Prise en charge des débutants

Le CA a l'idée de proposer un premier webinaire sur le métier, qui s'adressera particulièrement aux débutants (à dispenser par une adhérente de l'association, formatrice en plus d'être correctrice) sur les étapes de la correction, la bonne terminologie à adopter dans les devis et factures, et les paramètres à prendre en compte pour établir un devis .

### Groupe « sympathisants » ou « solidaires » ou « à titre associé »

Le besoin est exprimé de créer un type d'adhésion pour des correcteurs qui ne sont plus en exercice (ou plus guère), mais souhaitent suivre le cheminement de l'ACLF ou la soutenir : à prix libre, pas de droit de vote ni de participation au CA.

### Groupes de travail

Les groupes de travail « formation » et « observatoire du métier et pratiques professionnelles », créés avec des adhérents pour soutenir le CA, se sont réunis pour établir un programme de travail.

—

Plusieurs membres sortants du CA demeurent motivés pour œuvrer dans les groupes de travail.

### Assemblée générale annuelle

Elle aura lieu le samedi 26 mars de 10 h à 12 h en visio.

La convocation, les pouvoirs et le rapport d'activité vous seront envoyés à courte échéance.

☛ des places se libèrent au CA. Nous cherchons des nouveaux membres : il en va de la pérennité de l'association. Si vous avez des questions pour intégrer le CA, écrivez-nous à : [contact@associationdescorrecteurs.fr](mailto:contact@associationdescorrecteurs.fr)

### L'ACLF outre-frontière

Dans son bulletin trimestriel « Trait d'Union », n° 234, l'Association romande des correctrices et correcteurs d'imprimerie de Suisse romande (ARCI) rend compte de l'assemblée générale d'octobre 2022 : y est évoquée l'ACLF « en tant qu'association qui se soucie des pratiques tarifaires assimilables au dumping ».

### Enfin,

à bientôt avant le printemps !

